

Image not found or type unknown



Remboursement de procedure

Par **ulyss33490**, le **22/05/2008** à **11:41**

bonjour,rnj'aimerais savoir si un avocat peut garder l'intégralité de ces honoraires ? sachant qu'il n'a pas effectué le quart de son travail , je suis en divorce sur un consentement mutuel ,mon ancien avocat a rédigé un protocole qui n'a pas été signé ,car il a tendance à m'oublier et à léser mon affaire.rnJe sais qu'il peut garder une partie de la somme que j'ai engagée pour le protocole qu'il a établi,mais peut-il tout garder?rnMerci de répondre.rnrnCordialement.